

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
<b>Lèvre, Cavité buccale, Pharynx</b>		
Lèvre		Rayonnement solaire. Hydrochlorothiazide.
Cavité buccale	Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Boissons alcoolisées. Usage de tabac, qu'il soit ou non fumé. Chique de Bétel, avec ou sans tabac. HPV 16.	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. HPV 18.
Glandes salivaires	Rayons X ou $\gamma$ . Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées.	lodes radioactifs, dont Iode <sup>131</sup> .
Pharynx, Oropharynx <sup>b</sup>	HPV 16.	
Pharynx, Amygdales <sup>b</sup>	HPV 16.	
Pharynx, Nasopharynx <sup>b</sup>	Poussière de bois. Formaldéhyde. Virus Epstein Barr. Poisson salé (méthode chinoise).	Légumes marinés (méthode asiatique).
Pharynx (tout site)	Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Boissons alcoolisées. Chique de Bétel avec tabac. Usage de tabac fumé.	Amiante (toute forme). Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. Consommation d'opium <sup>(1)</sup> . Courant secondaire de la fumée de tabac.
<b>Organes digestifs</b>		
Œsophage	Rayons X ou $\gamma$ . Boissons alcoolisées. Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Tabac fumé. Tabac prisé ou chiqué. Chique de Bétel avec ou sans tabac.	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. Nettoyage à sec. Industrie de fabrication du caoutchouc. Ingestion de boissons très chaudes <sup>(2)</sup> , (carcinome à cellules squameuses). Légumes marinés (méthode asiatique). Consommation d'opium <sup>(1)</sup> .
Estomac	Rayons X ou $\gamma$ . Industrie de fabrication de caoutchouc. Tabac fumé. Infection par <i>Helicobacter pylori</i> .	Amiante (toute forme). Composés minéraux du plomb. Consommation de viandes transformées. Ingestion de nitrates ou nitrites dans des conditions favorisant la

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
Estomac (suite)		nitrosation endogène. Légumes marinés (méthode asiatique). Poisson salé (méthode chinoise). Consommation d'opium <sup>(1)</sup> . Virus Epstein Barr. Fabrication de récipients en verre et de verre plat, verrerie d'art.
Colon	Rayons X ou $\gamma$ . Boissons alcoolisées. Consommation de viandes transformées. Tabac fumé.	Amiante (toute forme). Expositions professionnelles encourues lors du métier de sapeur-pompier. Travail de nuit posté. Consommation de viandes rouges. Infection par <i>Schistosoma japonicum</i> .
Rectum	Boissons alcoolisées. Consommation de viandes transformées. Tabac fumé.	Amiante (toute forme). Travail de nuit posté. Consommation de viandes rouges. Infection par <i>Schistosoma japonicum</i> . Rayons X ou $\gamma$ .
Anus	Infection par HIV 1. HPV 16.	HPV 18 et 33.
Foie	Plutonium. Aflatoxines. Chlorure de vinyle. Boissons alcoolisées. Tabac fumé (chez fumeurs et enfants de fumeurs). Infection chronique par VHB. Infection chronique par VHC. Thorium <sup>232</sup> et produits de filiation. Contraceptifs oraux OP combinés.	Rayons X ou $\gamma$ . Arsenic et composés inorganiques de l'arsenic. DDT (4,4'-dichlorodiphényltrichloréthane). Trichloréthylène. Chique de bétel sans tabac. Aspartame (carcinome hépatocellulaire) Infection par HIV 1. Infection par <i>Schistosoma japonicum</i> . Stéroïdes androgéniques anabolisants.
Voies biliaires	Plutonium. Thorium <sup>232</sup> et produits de filiation. 1,2-dichloropropane. Infection par <i>Clonorchis sinensis</i> . Infection par <i>Opisthorchis viverrini</i> . Tabac fumé (chez les fumeurs).	Rayons X ou $\gamma$ . Arsenic et composés inorganiques de l'arsenic. DDT (4,4'-dichlorodiphényltrichloréthane). Trichloréthylène. Dichlorométhane (chlorure de méthylène). Chique de bétel sans tabac. Infection par <i>Schistosoma japonicum</i> . Infection chronique par VHB. Infection chronique par VHC. Stéroïdes androgéniques anabolisants.
Vésicule biliaire	Thorium <sup>232</sup> et produits de filiation.	

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérigènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérigènes avec indication limitée chez l'homme.
Pancréas	Tabac, fumé ou non.	Rayons X et $\gamma$ . Boissons alcoolisées. Consommation de viandes rouges. Consommation d'opium <sup>(1)</sup> . Thorium <sup>232</sup> et produits de filiation.
Tube digestif (non spécifique)		Radio-iodes dont Iode <sup>131</sup> .
<b>Organes respiratoires et intrathoraciques</b>		
Cavité nasale et sinus paranasaux	Radium <sup>226</sup> , Radium <sup>228</sup> et leurs produits de filiation. Poussière de bois. Poussière de cuir. Composés du nickel. Production d'isopropanol par un procédé aux acides forts. Tabac fumé.	Composés du Chrome 6. Formaldéhyde. Travail en fabrication de textiles. Métiers de charpentier et de menuisier.
Larynx	Brouillards d'acides forts minéraux. Amiante (toute forme). Boissons alcoolisées. Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Tabac fumé. Consommation d'Opium. <sup>(1)</sup>	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. Industrie de fabrication de caoutchouc. Courant secondaire de la fumée de tabac. HPV 16 et 18. Moutarde soufrée.
Poumon	Rayons X ou $\gamma$ . Plutonium. Radon <sup>222</sup> et ses produits de filiation. Expositions professionnelles encourues lors du procédé Acheson. <sup>(3)</sup> Primo-métallurgie de l'aluminium. Arsenic et composés minéraux. Amiante (toute forme). Béryllium et composés. Bischlorométhyléther et éther chlorométhylméthylque technique. Cadmium et composés. Composés du Chrome 6. Gazéification du charbon. Brai de houille. Fabrication du coke. Fumées d'échappement de moteurs diesel. Mines souterraines d'hématite Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> . Expositions professionnelles en fonderies de fer et d'acier. Composés du nickel. Expositions encourues lors du métier de	Uranium, mélange d'isotopes Brouillards d'acides forts minéraux. Fabrication de récipients en verre et de verre plat, verrerie d'art. Benzène. Fabrication d'électrodes de carbone. Expositions combinées aux toluènes alpha chlorés <sup>(4)</sup> (CAS 98-07-7, 100-44-7, 98-87-3) et au chlorure de benzoyle (CAS 98-88-4). Coexposition au cobalt métallique et au carbure de tungstène.* Créosotes. Application et/ou pulvérisation professionnelles d'insecticides non arsenicaux. Expositions professionnelles encourues lors de procédés d'impression. Diazinon. Expositions professionnelles aux bitumes oxydés et à leurs émissions en

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
Poumon (suite)	<p>peintre. Industrie de fabrication du caoutchouc. Inhalation de silice cristalline pulvérulente (quartz ou cristobalite). Suires (concerne les expositions professionnelles des ramoneurs). Fumées de soudage. Fumées de combustion de charbon (en intérieur). Pollution atmosphérique extérieure et contenu particulaire de cette pollution. Tabac fumé. Courant secondaire de la fumée de tabac. Consommation d'Opium<sup>(1)</sup>. Protocole MOPP et autres chimiothérapies comprenant des agents alkylants. Moutarde soufrée.</p>	<p>travaux d'étanchéité. Expositions professionnelles aux bitumes durs et à leurs émissions durant le travail de l'asphalte coulé. Fibres de carbure de silicium. Emission dues à la friture à haute température. Hydrazine 2,3,7,8,-TCDD (dioxine de Seveso)<sup>(5)</sup>. Fumées de combustion de végétaux (essentiellement de bois), en intérieur. Antimoine trivalent</p>
<b>Tractus aéro-digestif supérieur</b>		
VADS (cavité buccale, pharynx, larynx, œsophage)	<p>Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées (VADS hautes). Boissons alcoolisées. Tabac fumé.</p>	<p>Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité.</p>
<b>Os</b>		
Os	<p>Rayons X ou <math>\gamma</math>. Plutonium. Radium<sup>224</sup> et ses produits de filiation. Radium<sup>226</sup> et ses produits de filiation. Radium<sup>228</sup> et ses produits de filiation.</p>	<p>Radio-iodes dont Iode<sup>131</sup>.</p>
<b>Peau</b>		
Mélanome cutané	<p>PCBs. Rayonnement solaire. Appareil de bronzage aux UV.</p>	<p>Expositions professionnelles encourues lors du métier de sapeur-pompier. Expositions professionnelles encourues dans le raffinage du pétrole.</p>

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
Autres formes de cancer de la peau	<p>Rayons X ou <math>\gamma</math>.</p> <p>Arsenic et composés minéraux.</p> <p>Distillation du goudron de houille.</p> <p>Huiles minérales non ou peu raffinées.</p> <p>Huiles de schiste.</p> <p>Suies (concerne les expositions professionnelles des ramoneurs).</p> <p>Rayonnement solaire.</p> <p>Méthoxalène (8-méthoxy-psoralène) associé aux UVA.</p> <p>Cyclosporine.</p> <p>Azathioprine.</p>	<p>Créosotes.</p> <p>Expositions professionnelles encourues dans le raffinage du pétrole.</p> <p>Appareils de bronzage aux UV.</p> <p>Infection par HIV 1.</p> <p>Infection par HPV 5 et 8 chez patients atteints d'épidermodysplasie verruciforme.</p> <p>MCV (virus du carcinome de Merkel).</p> <p>Moutarde azotée.</p> <p>Hydrochlorothiazide.</p>
<b>Mésothélium, endothélium et tissu mou</b>		
Mésothélium (plèvre, péritoine et autres)	<p>Amiante (toute forme).</p> <p>Erionite.</p> <p>Expositions professionnelles encourues lors du métier de sapeur-pompier.</p> <p>Fluoroédénite amphibole fibreuse.</p> <p>Expositions professionnelles encourues lors du métier de peintre.</p>	
Endothélium (sarcome de kaposi)	<p>Infection par HIV 1.</p> <p>Herpès virus du sarcome de Kaposi.</p>	
Tissu mou		<p>Radio-iodes dont Iode<sup>131</sup>.</p> <p>Expositions combinées aux polychlorophénols et à leurs sels sodiques.</p> <p>2,3,7,8,-TCDD (dioxine de Seveso)<sup>(5)</sup>.</p>
<b>Sein</b>		
Sein	<p>Rayons X ou <math>\gamma</math>.</p> <p>Boissons alcoolisées.</p> <p>Traitement substitutif OP combiné de la ménopause.</p> <p>Contraceptifs oraux OP combinés.</p> <p>Diéthylstilbestrol (DES).</p>	<p>Travail de nuit posté.</p> <p>Oxyde d'éthylène.</p> <p>PCBs.</p> <p>Dieldrine et aldrine métabolisée en dieldrine.</p> <p>Tabac fumé.</p> <p>Traitement oestrogénique de la ménopause.</p> <p>Digoxine</p>
<b>Organes génitaux féminins</b>		
Vulve	HPV 16.	Infection par HIV 1, HPV 18 et 33.
Vagin	HPV 16. Exposition in utero au Diéthylstilbestrol (DES).	Infection par HIV 1.
Col utérin	Exposition in utero au Diéthylstilbestrol (DES). Contraceptifs OP oraux combinés. Tabac Fumé. HPV 16,18, 31, 33, 35, 39, 45, 51, 52, 56,	HPV 26, 53, 66, 67, 68, 70, 73, 82.

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
	58, 59. Infection par HIV 1.	
Endomètre	Traitement oestrogénique de la ménopause. Traitement OP combiné de la ménopause. Tamoxifène.	Diéthylstilbestrol (DES).
Ovaire	Amiante (toute forme). Tabac fumé. Traitement oestrogénique de la ménopause.	Rayons X ou $\gamma$ . Usage périnéal de talc en poudre.
<b>Organes génitaux masculins</b>		
Pénis	HPV 16.	Infection par HIV 1. HPV 18.
Prostate <sup>(6)</sup>		Rayons X ou $\gamma$ . Industrie de fabrication du caoutchouc. Cadmium et composés. Arsenic et dérivés minéraux. Malathion. Travail de nuit posté. Expositions professionnelles encourues lors du métier de sapeur-pompier. Consommation de viandes rouges. Thorium <sup>232</sup> et produits de filiation. Stéroïdes androgéniques anabolisants.
Testicule		Exposition in utero au Diéthylstilbestrol (DES). Expositions professionnelles encourues lors du métier de sapeur-pompier. Acide perfluorooctanoïque (PFOA) DDT (4,4'-dichlorodiphényltrichloréthane). N-N diméthylformamide.
<b>Tractus urinaire</b>		
Rein	Rayons X ou $\gamma$ . Trichloréthylène. Tabac fumé.	Arsenic et composés minéraux. Cadmium et composés du cadmium. Acide perfluorooctanoïque (PFOA). Fumées de soudage.
Bassinets et uretère	Tabac fumé. Plantes contenant de l'acide aristolochique. Phénacétine et analgésiques en contenant.	Acide aristolochique.
Vessie	Rayons X ou $\gamma$ . Primo métallurgie de l'aluminium. 4-aminobiphényle. Arsenic et composés inorganiques. Fabrication d'auramine.	4, chloro-ortho-toluidine. Brai de houille. Tetrachloréthylène (Perchloréthylène). Expositions professionnelles encourues

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérigènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérigènes avec indication limitée chez l'homme.
Vessie (suite)	<p>Benzidine.</p> <p>Expositions professionnelles encourues lors du métier de sapeur-pompier.</p> <p>Fabrication de Magenta.</p> <p>2-naphtylamine.</p> <p>Ortho-toluidine.</p> <p>Expositions professionnelles encourues lors du métier de peintre.</p> <p>Industrie de fabrication de caoutchouc.</p> <p>Tabac fumé.</p> <p>Consommation d'Opium <sup>(1)</sup>.</p> <p>Infection par <i>Schistosoma haematobium</i>.</p> <p>Chlornaphazine.</p> <p>Cyclophosphamide.</p>	<p>lors du nettoyage à sec.</p> <p>Fumées d'échappement diesel.</p> <p>Expositions professionnelles encourues lors du métier de coiffeur ou barbier.</p> <p>Expositions professionnelles encourues lors des procédés d'impression.</p> <p>Suies (concerne les expositions professionnelles des ramoneurs).</p> <p>Travail en fabrication de textiles.</p> <p>2 Mercaptobenzothiazole.</p> <p>Pollution atmosphérique extérieure.</p> <p>Pioglitazone.</p>
<b>Œil, cerveau, système nerveux central</b>		
Œil	<p>UV émis par le soudage.</p> <p>Appareils de bronzage à UV.</p> <p>Infection par HIV 1.</p>	Rayonnement solaire.
Cerveau et SNC	Rayons X ou $\gamma$ .	Champs électromagnétiques Radio-Fréquence <sup>(7)</sup> (Gliome et neurinome acoustique).
<b>Glandes endocrines</b>		
Thyroïde	<p>Rayons X ou <math>\gamma</math>.</p> <p>Radio-iodes dont Iode<sup>131</sup>.</p>	
<b>Tissus lymphoïdes, hématopoïétiques et corrélés <sup>c</sup></b>		
<b>Leucémie de l'enfance</b>		
Leucémie lymphocytaire aigüe de l'enfance <sup>d</sup>		Tabagisme parental.
Leucémie myéloïde aigüe de l'enfance <sup>d</sup>		<p>Tabagisme parental.</p> <p>Benzène.</p> <p>Téniposide.</p>
Toute forme de leucémie de l'enfance	<p>Thorium<sup>232</sup> et produits de filiation.</p> <p>Produits de fission dont le strontium<sup>90</sup>.</p> <p>Rayons X ou <math>\gamma</math>.</p>	<p>Chloramphénicol.</p> <p>Champs magnétiques ELF (extrêmement basses fréquences).</p> <p>Radio-iodes dont Iode<sup>131</sup>.</p> <p>Expositions professionnelles de la mère encourues lors de son métier de peintre.</p> <p>Tabagisme parental.</p>
<b>Leucémie <sup>(8)</sup></b>		
Leucémie myéloïde aigüe <sup>e</sup>	<p>Rayons X ou <math>\gamma</math>.</p> <p>Benzène.</p> <p>Formaldéhyde.</p> <p>Tabac fumé.</p> <p>Phosphore<sup>32</sup> (comme phosphore).</p> <p>Thorium<sup>232</sup> et produits de filiation.</p> <p>Tréosulfan.</p>	<p>Bischloroéthyl nitrosourée (BCNU).</p> <p>Etoposide.</p> <p>Mitoxantrone.</p> <p>Téniposide.</p>

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
Leucémie myéloïde aigüe <sup>e</sup> (suite)	Sémustine [1-(2-chloroéthyl)-3-(4-méthylcyclohexyl)-1-nitrosourée, méthyl-CCNU]. Protocole MOPP et autres chimiothérapies comprenant des agents alkylants. Melphalan. Etoposide avec cisplatine et bléomycine. Cyclophosphamide. Chlorambucil. Busulfan.	
Autres leucémies aigües non lymphocytaires <sup>e</sup>	Benzène. Formaldehyde. Phosphore <sup>32</sup> (comme phosphore). Rayons X ou $\gamma$ . Thorium <sup>232</sup> et ses produits de filiation.	Bischloroéthyl nitrosourée (BCNU).
Leucémie myéloïde chronique <sup>e</sup>	Formaldehyde. Rayons X ou $\gamma$ . Tabac fumé. Thorium <sup>232</sup> et ses produits de filiation.	Benzène.
Leucémie lymphoïde aigüe <sup>e</sup>	Phosphore <sup>32</sup> (comme phosphore). Thorium <sup>232</sup> et ses produits de filiation. Rayons X ou $\gamma$ .	
Leucémie lymphoïde chronique <sup>e</sup>		Benzène. Oxyde d'éthylène.
Leucémie / Lymphome à cellules T de l'adulte (ATLL) <sup>e</sup>	Virus T lymphotrope humain type 1 (HTLV 1). Thorium <sup>232</sup> et ses produits de filiation. Rayons X ou $\gamma$ .	
Leucémie de l'adulte (toute forme)	1,3-Butadiène. Industrie de fabrication de caoutchouc. Produits de fission dont le Strontium <sup>90</sup> . Thiotépa.	Chloramphénicol. Diazinon. Moutarde azotée. Expositions professionnelles encourues lors du raffinage du pétrole. Styrène. Radio-iodes dont iode <sup>131</sup> . Radon <sup>222</sup> et ses produits de filiation.
<b>Lymphome</b>		
Lymphome de Hodgkin <sup>f</sup>	Virus Epstein-Barr. Infection par VIH type 1.	
Lymphome primaire des séreuses <sup>f</sup>	Herpès virus du sarcome de Kaposi.	
Lymphome non hodgkinien : lymphome en relation avec une immuno-suppression <sup>f,g</sup>	Virus Epstein-Barr.	
Lymphome non hodgkinien : lymphome de Burkitt <sup>f,g</sup>	Virus Epstein-Barr.	Paludisme (causé par une infection à plasmodium falciparum dans les zones holo endémiques).

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.



Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
Lymphome non hodgkinien : lymphome extra-ganglionnaire à cellules NK/T (type nasal) <sup>f,g</sup>	Virus Epstein-Barr.	
Lymphome non hodgkinien : lymphome de bas grade à cellules B du tissu lymphoïde associé à la muqueuse gastrique (MALT) <sup>f,g</sup>	Infection par <i>Helicobacter pylori</i> .	
Lymphome non hodgkinien (tout type) <sup>f</sup>	Azathioprine. Cyclosporine. Infection chronique par VHC. Infection par VIH type 1. Lindane. Pentachlorophénol.	Benzène. Herbicides chlorophénoxy. DDT (4,4'-dichlorodiphényltrichloréthane). Diazinon. Dichlorométhane (chlorure de méthylène). Oxyde d'éthylène. Glyphosate (et sels de). Malathion. Exposition aux polychlorophénols et/ou leurs sels sodiques. Expositions encourues lors du métier de sapeur-pompier. Trichloréthylène. PCBs. 2,3,7,8 TCDD <sup>(5)</sup> . Infection chronique par VHB. Rayons X ou $\gamma$ .
Maladie multicentrique de Castleman <sup>f</sup>		Herpès virus du sarcome de Kaposi.
Lymphome (tout type)	1,3 Butadiène. Industrie de fabrication du caoutchouc.	Styrène.
<b>Myélome multiple</b>		
Myélome multiple	1,3 Butadiène. Pentachlorophénol.	Benzène. Oxyde d'éthylène. Styrène. 1,1,1-Trichloroéthane. Rayons X ou $\gamma$ .
<b>Sites multiples, ou sites non spécifiés</b>		
Carcinome de type lympho-épithéliome (LELC)		Virus Epstein-Barr.
Sites multiples (non spécifiés)	Cyclosporine. Produits de fission dont le Strontium <sup>90</sup> . Expositions in utero aux Rayons X et $\gamma$ .	Herbicides Chlorophénoxy.
Tous les sites	2, 3, 7, 8 TCDD (dioxine de Seveso). <sup>(5)</sup>	
b Voir aussi pharynx (tout site)		
c Pour des raisons historiques, la leucémie lymphoïde chronique a été incluse dans les leucémies, plutôt que comme lymphome CLL à petits lymphocytes avec lymphomes non hodgkiniens		
d Voir aussi leucémie de l'enfance (toute forme)		

(a) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction Elodie LOEUILLET 01/03/2024 : ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. [loeuillet.e@mail-stc.fr](mailto:loeuillet.e@mail-stc.fr)

Site de cancer	Agents cancérigènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérigènes avec indication limitée chez l'homme.
e Voir aussi leucémie (toute forme) f Voir aussi lymphome (tout type) g Voir aussi lymphome non hodgkinien (tout type)		
D'après la dernière mise à jour sur le site du CIRC 8 décembre 2021 adaptée du tableau 4 de l'article de Coglianò et coll * et complétée de nouvelles informations issues des évaluations des monographies plus récentes et d'une description plus complète des indications pour les cancers des tissus lymphoïdes, hématopoïétiques et corrélés. (* Version 2011 disponible sur : <a href="http://jnci.oxfordjournals.org/content/early/2011/12/11/jnci.djr483.short?rss=1">http://jnci.oxfordjournals.org/content/early/2011/12/11/jnci.djr483.short?rss=1</a> )		

\*NDLR : le cobalt métallique sans carbure de tungstène ou autre alliage métallique, ainsi que les sels de cobalt ont été classés dans le groupe 2A en 2022 (Vol.131). Ils n'apparaissent pas dans ce tableau, car la classification dans le groupe 2A a été faite sur la base d'indications « suffisantes » de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire et d'indications mécanistiques « fortes » dans les cellules primaires humaines. Les indications étaient insuffisantes chez l'homme, du fait de possibles expositions confondantes.

Notes du traducteur :

- (1) Opium : Ne concerne pas l'héroïne, la morphine, la codéine et les opioïdes synthétiques (e.g Fentanyl®)
- (2) Boissons très chaudes : > 65°C
- (3) Procédé Acheson : concerne la fabrication du carbure de silicium
- (4) Au vu de l'extrême similitude entre les noms des divers composés en traduction française, seuls les numéros CAS correspondants aux noms anglais ont été indiqués
- (5) TCDD : voir également cancers tout site en fin de liste
- (6) Prostate : à noter la sortie du tableau de maladies professionnelles 61 pour le régime agricole. Décret du 22/12/2021 relatif à l'exposition professionnelle aux pesticides.
- (7) Radiofréquences (300 kHz à 300 GHz), y compris les fréquences des téléphones sans fil.
- (8) Leucémie de l'âge adulte

**Légende des couleurs utilisées :**

- Rouge** : expositions professionnelles  
**Bleu** : habitudes liées au mode de vie  
**Orange** : médicaments  
**Vert** : agents infectieux  
**Violet** : agents physiques

Et tous nos remerciements au Dr. B. Fontaine pour sa relecture bienveillante.